

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 11 avril 2016

### Objet : Budget Primitif 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> avril, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11+1 procuration

Votants : 12 Pour

#### Sont présents :

Mr Christophe PATIER	Conseiller régional ALPC
Mr Philippe NAUCHE	Conseiller régional ALPC
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Héliène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Héliène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

#### Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE (et son suppléant)	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

### Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget primitif 2016 tient compte de l'affectation du résultat de 2015 :

- report de fonctionnement de 349 262.04 €
- report d'investissement de 5 583 376.27 €

Il tient aussi compte des orientations budgétaires qui ont été débattues le 11 mars 2016 à savoir :

- Les contributions des collectivités membres sont maintenues à la même hauteur que celles votées depuis 2013.

Collectivités membres	Part statutaire	Contribution / collectivité
Région ALPC	20%	111 238,60 €
Département Haute Vienne	13,34%	74 196,14 €
Département Creuse	13,33%	74 140,53 €
Département Corrèze	13,33%	74 140,53 €
Ville de Limoges	13,33%	74 140,53 €
Agglo du Bassin de Brive	13,33%	74 140,53 €
Agglo de Tulle	6,67%	37 098,07 €
Agglo de Guéret	6,67%	37 098,07 €
<b>TOTAL</b>		<b>556 193 €</b>

- Les contributions des membres associés pour participation aux frais de fonctionnement dans le cadre du SDAN pilote sont prises en compte (en référence à la délibération N°320 du 1<sup>er</sup> février 2013 (3 % des travaux réalisés dans la limite de 10 000 € par EPCI ou Commune membre associé). 40 000 € inscrits au chapitre 74. Les contributions pour participation aux frais de fonctionnement dans le cadre du jalon 1 du SDAN seront inscrites, le cas échéant, par décision modificative.
- Les charges de personnel sont calculées sur la base de quatre postes à temps complet sur une année entière et un nouveau poste administratif à temps complet sur six mois. La revalorisation des indemnités des agents est prise en compte.
- Les prestations de service extérieures sont détaillées ci-après (technique, financier, juridique, communication et AMO).

A noter que le 7<sup>ème</sup> marché subséquent, en dehors d'un financement européen à hauteur de 60% inscrit au budget primitif (article 7477), ne nécessitera pas de financement complémentaire.

- L'aide à l'installation de liaisons haut-débit par satellite, dans le cadre du Sdan Pilote, est inscrite au budget en section de fonctionnement, à hauteur de 30 000 euros (articles 657348 et 6574). Le reliquat (40 236 €) sera inscrit sur les prochains exercices.

En parallèle, les recettes assurées par les Départements, calculées sur la base des dépenses réelles de 2014/2015 et prévisionnelles de 2016, sont inscrites en section de fonctionnement (article 7488) à hauteur de 12 941 €.

- Les frais de gestion pour l'exploitation du réseau sont inscrits au chapitre 65 (20 000 € à l'article 651 pour les frais d'abonnements mensuels de droit de passage versés à Orange et 80 000 € à l'article 658 pour les autres frais de gestion liés à l'exploitation du réseau. Un prorata a été appliqué pour 2016 sur les 220 000 € évoqués lors du débat d'orientation budgétaire.
- L'indemnité du Président est inscrite avec prise d'effet rétroactive à compter du 17 novembre 2015 en référence aux nouvelles dispositions récemment actées par l'article 2 de la loi n°2016-341 du 23 mars 2016.
- L'inscription du capital et des intérêts des trois emprunts contractés par DORSAL.

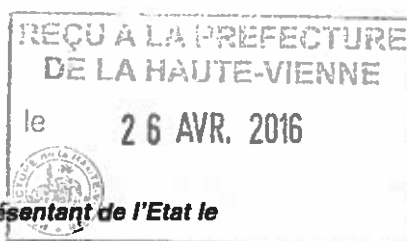
EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÙ au 31/12/15	TOTAL ECHEANCE 2016	CAPITAL 2016	INTERETS 2016
Caisse Epargne (18 ans) - 1ère échéance en 2007	2 047 414,00 €	1 180 449,52 €	158 689,84 €	111 589,90 €	47 099,94 €
Crédit Agricole (10 ans) - 1ère échéance en 2010	250 000,00 €	100 000,00 €	28 900,00 €	25 000,00 €	3 900,00 €
Caisse Epargne (10 ans) - 1ère échéance en 2011	125 000,00 €	62 500,00 €	14 662,50 €	12 500,00 €	2 162,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 422 414,00 €</b>	<b>1 342 949,52 €</b>	<b>202 252,34 €</b>		
TOTAL imputation 1641				149 089,90 €	
TOTAL imputation 66111					53 162,44 €

**détail de la contribution des collectivités en 2016 sur les emprunts en cours**

Collectivités membres	Taux statutaire	capital prêt Caisse Epargne 18 ans		capital prêt Crédit Agricole 10 ans		capital prêt Caisse Epargne 10 ans	
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Région ALPC	20%	22 317,98 €	9 419,99 €	5 000,00 €	780,00 €	2 500,00 €	432,50 €
Département Haute Vienne	13,34%	14 886,09 €	6 283,13 €	3 335,00 €	520,26 €	1 667,50 €	288,48 €
Département Creuse	13,33%	14 874,93 €	6 278,42 €	3 332,50 €	519,87 €	1 666,25 €	288,26 €
Département Corrèze	13,33%	14 874,93 €	6 278,42 €	3 332,50 €	519,87 €	1 666,25 €	288,26 €
Ville de Limoges	13,33%	14 874,93 €	6 278,42 €	3 332,50 €	519,87 €	1 666,25 €	288,26 €
Agglo du Bassin de Brive	13,33%	14 874,93 €	6 278,42 €	3 332,50 €	519,87 €	1 666,25 €	288,26 €
Agglo de Tulle	6,67%	7 443,05 €	3 141,57 €	1 667,50 €	260,13 €	833,75 €	144,24 €
Agglo de Guéret	6,67%	7 443,05 €	3 141,57 €	1 667,50 €	260,13 €	833,75 €	144,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>111 589,90 €</b>	<b>47 099,94 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>3 900,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>2 162,50 €</b>

- En section d'investissement, le budget tient compte des restes à réaliser de l'exercice 2015 (4 050 149 € en dépenses d'investissement et 180 247 € en recettes d'investissement). Elle tient compte également des travaux qui devraient être payés en 2016 dans le cadre du SDAN pilote (un peu plus de 8 M€).

**Après avoir délibéré, les membres du comité syndical votent, à l'unanimité, le budget primitif 2016 dans sa totalité et par chapitre conformément au document comptable annexé.**



Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :